



Le 23 janvier 2019

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT
établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

La Conférence des Présidents a pris acte, en application de l'article 6 bis du Règlement, de la demande de création d'une **mission d'information** sur le thème : « **Enjeux de la filière sidérurgique dans la France du XXIème siècle : opportunité de croissance et de développement** » (demande du groupe Union Centriste).

En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

SEMAINE SÉNATORIALE

Jeudi 24 janvier 2019

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Proposition de loi visant à **assurer** une **plus juste représentation** des **petites communes** au sein des **conseils communautaires**, présentée par MM. Jean-Pierre SUEUR, Marc DAUNIS, Éric KERROUCHE, Patrick KANNER et les membres du groupe socialiste et républicain (texte de la commission, n° 246, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

- Proposition de loi tendant à créer un **droit voisin** au profit des **agences de presse** et des **éditeurs de presse**, présentée par MM. David ASSOULINE, Patrick KANNER, Marc DAUNIS et les membres du groupe socialiste et républicain (texte de la commission, n° 244, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 29 janvier 2019

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission spéciale.

19 articles font l'objet d'une procédure de législation en commission partielle selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance portant sur les articles du texte non concernés par la procédure de législation en commission : vendredi 25 janvier à 12 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 28 janvier à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale pour les articles faisant l'objet de la procédure de législation en commission : vendredi 25 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 29 janvier matin, midi et à la suspension du soir
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 28 janvier à 15 heures

Mercredi 30 janvier 2019

À 14 h 30 et le soir

- Nomination des **vingt-sept membres** de la mission d'information sur le thème : « **Enjeux de la filière sidérurgique dans la France du XXIème siècle : opportunité de croissance et de développement** ».

- Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette mission d'information : mardi 29 janvier à 16 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

À 10 h 30

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse portant modification de l'annexe 1 à la convention du 13 septembre 1965 relative à l'extension en territoire français du domaine de l'**Organisation européenne** pour la **recherche nucléaire** (texte de la commission, n° 223, 2018-2019)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de la République d'**Albanie** relatif à la coopération dans le domaine de la **défense** et de l'accord de coopération en matière de défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de **Chypre** (texte de la commission, n° 225, 2018-2019)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 29 janvier à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 31 janvier à 11 heures

À 16 h 15 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 5 février 2019

À 14 h 30

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

À 16 h 45

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 5 février à 12 h 30

À 17 h 45 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

Mercredi 6 février 2019

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

Jeudi 7 février 2019

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Dépôt du **rapport annuel** de la **Cour des comptes** par M. Didier MIGAUD, Premier président de la Cour des comptes

- Temps attribué à la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué à la commission des affaires sociales : 10 minutes

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'**Union européenne** et ses Etats membres, d'une part, et la **Nouvelle-Zélande**, d'autre part (texte de la commission, n° 265, 2018-2019)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord de **dialogue politique** et de **coopération** entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de **Cuba**, d'autre part (texte de la commission, n° 267, 2018-2019)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 5 février à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 12 février 2019

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 11 février à 15 heures

De 15 h 30 à 16 heures

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 12 février à 13 h 30

À 16 heures et le soir

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (texte de la commission, n° 255, 2018-2019)

- Sous réserve de leur transmission, nouvelle lecture du projet de loi de programmation 2018-2022 et de **réforme** pour la **justice** (procédure accélérée) (A.N., n° 1503) et nouvelle lecture du projet de loi organique relatif au **renforcement** de l'**organisation** des **juridictions** (procédure accélérée) (A.N., n° 1502)

Ces textes seront envoyés à la commission des lois. Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 6 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 12 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 11 février à 15 heures

Mercredi 13 février 2019

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi organique portant **modification** du **statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019) et projet de loi portant diverses **dispositions institutionnelles** en **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 199, 2018-2019)

Ces textes ont été envoyés à la commission des lois. Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 6 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : mardi 12 février à 15 heures

Jeudi 14 février 2019

À 10 h 30

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération en matière de **partenariat** et de **développement** entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République islamique d'**Afghanistan**, d'autre part (n° 158, 2018-2019)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de la décision (UE, EURATOM) 2018/994 du Conseil du 13 juillet 2018 modifiant l'acte portant **élection** des **membres** du **Parlement européen** au **suffrage universel direct**, annexé à la décision 76/787/CECA, CEE, Euratom du Conseil du 20 septembre 1976 (procédure accélérée) (n° 227, 2018-2019)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 12 février à 15 heures

- Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille

Jeudi 14 février 2019 - À 10 h 30 (suite)

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi relative au **délai d'intervention** du **juge des libertés** et de la **détention** en rétention administrative à **Mayotte** (procédure accélérée) (A.N., n° 1506)

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 février à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 14 février à 11 heures

À 16 h 15

- Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 19 février 2019

À 15 heures

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi organique portant **modification** du **statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019) et sur le projet de loi portant diverses **dispositions institutionnelles** en **Polynésie française** (n° 199, 2018-2019)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 18 février à 15 heures

De 16 heures à 16 h 30

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi organique portant **modification** du **statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019)

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 19 février à 14 heures

À 16 h 30

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi organique portant **modification** du **statut d'autonomie** de la **Polynésie française** (procédure accélérée) (n° 198, 2018-2019)

- Vote sur le projet de loi portant diverses **dispositions institutionnelles** en **Polynésie française** (n° 199, 2018-2019)

À 16 h 45

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 19 février à 12 h 30

À 17 h 45

- Débat sur les **relations entre l'État et les sociétés autoroutières** (demande du groupe UC)

- Temps attribué au groupe Union Centriste : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 18 février à 15 heures

Mercredi 20 février 2019

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de loi visant à **faciliter** le **désenclavement** des **territoires**, présentée par MM. Jacques MÉZARD, Jean-Claude REQUIER et Yvon COLLIN et plusieurs de leurs collègues (n° 234, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 20 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 19 février à 15 heures

- Débat sur le thème : « **l'hydrogène, une énergie d'avenir** »

- Temps attribué au groupe du Rassemblement Démocratique et Social européen : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 18 février à 15 heures

À 18 h 30

- Débat sur la **fracture numérique et les inégalités d'accès aux services publics** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 19 février à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **encadrer** le **démarchage téléphonique** et à **lutter contre** les **appels frauduleux** (n° 183, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 20 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 20 février à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **renforcer** la **prise en charge** des **cancers pédiatriques** par la **recherche**, le **soutien** aux **aidants familiaux**, la **formation** des **professionnels** et le **droit** à l'**oubli** (n° 167, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 20 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 20 février à 15 heures

**Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019**

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 5 mars 2019

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi visant à **fournir** une **information** aux **patientes** sur la **reconstruction mammaire** en **cas** de **mastectomie**, présentée par Mme Catherine DEROCHE, MM. Alain MILON, Bruno RETAILLEAU et plusieurs de leurs collègues (n° 214, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : jeudi 14 février à 13 h 45
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 4 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 4 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **améliorer** la **lutte** contre l'**habitat insalubre** ou **dangereux**, présentée par M. Bruno GILLES (n° 229, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 1^{er} mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 5 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 4 mars à 15 heures

Mercredi 6 mars 2019

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe LaREM)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, en **faveur** de l'**engagement associatif** (n° 486, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 15 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, pour la **protection** des **activités agricoles** et des **cultures marines** en **zone littorale** (n° 169, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 1^{er} mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi relative au **renforcement** de la **sécurité** des **sapeurs-pompiers**, présentée par M. Patrick KANNER et les membres du groupe socialiste et républicain (n° 91, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : jeudi 21 février à 10 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 4 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **lutter contre** toutes les **violences éducatives ordinaires**, présentée par Mme Laurence ROSSIGNOL et les membres du groupe socialiste et républicain (n° 261, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mars à 15 heures

De 21 h 30 à minuit

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Suite de la proposition de loi visant à **lutter contre** toutes les **violences éducatives ordinaires**, présentée par Mme Laurence ROSSIGNOL et les membres du groupe socialiste et républicain (n° 261, 2018-2019)

Jeudi 7 mars 2019

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 7 mars à 11 heures

De 16 h 15 à 20 h 15

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE)

- Proposition de loi relative à la **nationalisation** des **sociétés concessionnaires d'autoroutes** et à l'**affectation** des **dividendes** à l'**Agence de financement des infrastructures de transport de France**, présentée par Mme Éliane ASSASSI et plusieurs de ses collègues (n° 249, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 6 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **interdire** l'**usage** des **lanceurs** de **balles** de **défense** dans le cadre du **maintien** de l'**ordre** et à **engager** une **réflexion** sur les **stratégies** de **désescalade** et les **alternatives pacifiques possibles** à l'**emploi** de la **force publique** dans ce cadre, présentée par Mme Éliane ASSASSI et plusieurs de ses collègues (n° 259, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 février matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 6 mars à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 12 mars 2019

À 14 h 30

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi visant à **prévenir** les **violences** lors des **manifestations** et à **sanctionner** leurs **auteurs** (A.N., n° 1352)

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 12 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 11 mars à 15 heures

À 16 h 45

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 12 mars à 12 h 30

À 17 h 45 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi visant à **prévenir** les **violences** lors des **manifestations** et à **sanctionner** leurs **auteurs** (A.N., n° 1352)

À 14 h 30

- Explications de vote puis vote sur la deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **favoriser** la **reconnaissance** des **proches aidants** (n° 184, 2018-2019) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars à 8 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 11 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 12 mars à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi tendant à **améliorer** la **lisibilité** du **droit** par l'**abrogation** de **lois obsolètes**, présentée par M. Vincent DELAHAYE, Mme Valérie LÉTARD et plusieurs de leurs collègues (n° 8, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars à 11 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 11 mars à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 12 mars à 15 heures

- Débat sur "**La juste mesure du bénévolat dans la société française**" (demande du groupe UC)

- Temps attribué au groupe Union Centriste : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 12 février à 15 heures

- Éventuellement, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi visant à **prévenir** les **violences** lors des **manifestations** et à **sanctionner** leurs **auteurs** (A.N., n° 1352)

À 10 h 30

- Débat sur le thème : "**Le bilan des dispositifs de soutien aux territoires ruraux les plus fragiles**" (demande du groupe RDSE)

- Temps attribué au groupe RDSE : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 13 mars à 15 heures

À 14 h 30

- Débat sur **la précarité énergétique des ménages** (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe CRCE : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 13 mars à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 19 mars 2019

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avec une saisine pour avis de la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 21 février à 16 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mars matin, et, éventuellement, après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 14 mars à 12 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 18 mars à 15 heures

Mercredi 20 mars 2019

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

Jeudi 21 mars 2019

À 10 h 30

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Sous réserve de sa transmission, projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République dominicaine** relatif à **l'emploi** des **conjoint**s des **agents** des **missions officielles** de chaque État dans l'autre, et de l'accord entre le Gouvernement de la

République française et le Gouvernement de la République du **Nicaragua** relatif au **libre exercice** des **activités professionnelles salariées** des **membres** des **familles** du **personnel diplomatique, consulaire, administratif et technique** des **missions officielles** (A.N., n° 1413)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 19 mars à 15 heures

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 21 mars à 11 heures

À 16 h 15 et le soir

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 26 mars 2019

À 14 h 30

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

À 16 h 45

- Questions d'actualité au Gouvernement
• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 26 mars à 12 h 30

À 17 h 45 et le soir

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

Mercredi 27 mars 2019

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

Jeudi 28 mars 2019

À 10 h 30, à 14 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Sous réserve de son dépôt, projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à leur **coopération** dans le **domaine** de la **mobilité terrestre**

=> Projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la **Charte européenne** de l'**autonomie locale** sur le **droit** de **participer** aux **affaires** des **collectivités locales** (n° 324, 2014-2015)

• Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 26 mars à 15 heures

- Suite du projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 2 avril 2019

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 1^{er} avril à 15 heures

De 15 h 30 à 16 heures

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : lundi 1^{er} avril à 12 heures

À 16 heures

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (n° 157, 2018-2019)

Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :
mercredi 20 février 2019 à 19 h 30